

Assemblée générale ordinaire 2023

Résolutions soumises au vote des adhérents

Résolution n°1 :

L'assemblée générale approuve le rapport d'activités 2022-2023 présenté par Dominique Fonlupt, directrice de l'association.

Résolution n°2 :

L'assemblée générale approuve le rapport d'orientations 2023-2024 présenté par Monique Baujard, présidente de l'association.

Résolution n°3 :

L'assemblée générale approuve le rapport financier 2022 présenté par Pierre Le Parlouër, trésorier de l'association. Elle donne quitus aux administrateurs. Elle vote le budget pour l'exercice 2023 présenté au conseil d'administration du 3 mars 2023 sur proposition du trésorier.

Résolution n°4 :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat négatif soit la somme de (-) 2 922 euros en « report à nouveau » sur les comptes 2023.
